

EMPÊCHEZ QU'ON LES RÉDUISE AU SILENCE

Des militants azerbaïdjanais emprisonnés pour avoir osé s'exprimer

AMNESTY INTERNATIONAL
Document public
EUR 55/010/2011
AILRC-FR

Novembre 2011



Un manifestant bâillonné est retenu par des policiers pendant un rassemblement (Bakou, Azerbaïdjan, 2 avril 2011). Au moins 150 personnes ont été arrêtées lors de cette manifestation.

© IRFS

Malgré une campagne de harcèlement systématique menée par les autorités, les jeunes militants azerbaïdjanais sont déterminés à trouver un moyen d'exercer leur liberté d'expression et de réunion. Face à la répression de la contestation par le gouvernement, Internet est devenu le dernier refuge de la liberté d'expression en Azerbaïdjan. Un petit groupe de jeunes militants résolus postent des vidéos et des messages sur leurs blogs et sur Twitter pour faire entendre leurs appels en faveur de réformes démocratiques et contre la corruption omniprésente du gouvernement.

Les autorités azerbaïdjanaises déploient tous leurs efforts pour discréditer et intimider ces militants. La télévision publique a diffusé plusieurs interviews et documentaires décrivant les utilisateurs de Facebook comme des « malades mentaux ». Les universités, sous le contrôle de l'État, avertissent régulièrement les étudiants que toute critique de la situation actuelle les expose à une expulsion.

On a observé en 2011 une augmentation marquée du nombre de poursuites

engagées sur la base d'accusations forgées de toutes pièces contre des personnes essayant de dénoncer les agissements d'un gouvernement autoritaire et corrompu. La grande majorité de ces personnes sont déclarées coupables à l'issue de procès iniques et condamnées à de lourdes peines de prison.

Outre ces accusations mensongères, les autorités tirent pleinement profit des lacunes de la législation nationale pour sanctionner les opinions contestataires. Si vous criez « Liberté » dans la rue en Azerbaïdjan, vous risquez jusqu'à 10 jours de prison. Si vous incitez d'autres personnes à pousser ce cri avec vous, vous pouvez être emprisonné pendant trois ans pour avoir « organisé et participé à des actions incitant aux troubles sociaux ».

La place de la liberté d'expression en Azerbaïdjan est en train de se réduire encore davantage car le régime cherche à faire taire toute opinion contraire à celle du gouvernement exprimée en ligne par des Azerbaïdjanais, sur place ou depuis l'étranger. Les autorités s'en prennent de manière croissante à de jeunes militants dans l'espoir que punir pour l'exemple ceux qui s'expriment le plus ouvertement dissuadera les autres d'en faire autant.

Jabbar Savalan **Une publication de trop**

Jabbar Savalan, 19 ans, a été arrêté en raison de ses activités sur Facebook. Étudiant d'histoire à l'université de Sumgaït, il était un membre actif de la branche jeunesse du Parti du front populaire d'Azerbaïdjan (PFPA), un parti d'opposition, et participait à des réunions et à des manifestations contre le gouvernement.



Jabbar Savalan derrière les barreaux lors d'une audience au tribunal (juillet 2011).

© IRFS

Début janvier 2011, il a publié sur Facebook un article paru à l'origine dans un journal turc. Cet article décrivait le président azerbaïdjanais Ilham Aliyev comme un joueur invétéré et l'accusait de corruption. Jabbar Savalan a également participé à une manifestation antigouvernementale le 20 janvier.

Le 4 février, il a publié sur Facebook un message appelant à une « Journée de colère » inspirée des manifestations au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Le lendemain, il a confié à des proches qu'il était suivi par des inconnus.

Jabbar Savalan a été appréhendé dans la soirée du 5 février, alors qu'il rentrait chez lui après avoir assisté à une réunion du PFPA. Des policiers l'ont arrêté sans lui fournir d'explication ni l'informer de ses droits.

Il a été menotté et malmené lorsqu'il a dû monter dans le véhicule puis lorsqu'il en est descendu, et il a été fouillé après avoir été conduit à un poste de police. Les policiers ont alors affirmé avoir trouvé 0,74 gramme de marijuana dans la poche extérieure de sa veste.

Jabbar Savalan a été interrogé pendant le week-end (le samedi soir et le dimanche 6 février) sans pouvoir consulter un avocat. Lorsqu'il a enfin pu rencontrer son avocat, lundi 7 février, Jabbar il a déclaré que la police l'avait giflé et menacé jusqu'à ce qu'il signe des « aveux ». Il a nié avoir été en possession de marijuana et a dit que les policiers devaient l'avoir placée sur lui lorsqu'ils l'ont fait monter dans leur véhicule.



La police charge la foule lors d'une manifestation pacifique (12 mars 2011).
© Amnesty International

Le 7 février, le tribunal de première instance de Sumgaït a ordonné que Jabbar Savalan soit placé pour deux mois en détention provisoire en attendant son procès. Le 4 mai, il a été déclaré coupable de détention de substances illicites pour sa consommation personnelle, bien qu'une analyse de sang pratiquée après son arrestation n'ait présenté aucune trace de consommation de drogue. Le tribunal l'a condamné à 26 mois de prison.

En dehors des éléments de preuve qui auraient été placés sur lui, sa condamnation reposait en grande partie sur les « aveux » qu'il a été forcé de signer sans avoir pu consulter son avocat, et sur lesquels il est par la suite revenu.

Après le procès, le premier policier à avoir interrogé Jabbar Savalan a abordé son avocat, Anar Gasimov, et l'a menacé. Il lui a dit qu'il n'avait pas aimé sa plaidoirie

car elle était critique envers l'État. Il a ajouté : « Je sais où vous habitez. Nous verrons ce que je ferai pour vous. » L'avocat craint à présent que des preuves ne soient placées sur lui pour l'incriminer.

La famille de Jabbar Savalan affirme catégoriquement qu'il n'a jamais consommé de drogue. Cette information a été confirmée par ses amis et camarades de classe. L'un d'eux a déclaré à Amnesty International : « Jabbar ne fume pas et ne boit pas du tout d'alcool – ce n'est pas possible qu'il consomme de la drogue. »

Jabbar Savalan a déposé un recours contre sa condamnation en juillet mais son appel a été rejeté. Lors des audiences en appel, il a été demandé au responsable de la police judiciaire de la ville de Sumgaït de fournir des preuves. Cet homme a refusé de révéler l'identité de la personne qui aurait averti la police que Jabbar Savalan était en possession de drogue et comment cette personne aurait pu être au courant.

Lors de la dernière audience de son procès en appel, Jabbar Savalan a expliqué au tribunal : « Pour moi, il n'est pas trop difficile de vivre entre quatre murs. Après tout, on pourrait dire qu'il n'y a aucun endroit qui soit libre dans ce pays. »

Jabbar Savalan n'est pas le premier à être accusé et condamné ainsi. Des stupéfiants ont été « trouvés » sur d'autres détracteurs de premier plan du gouvernement, notamment Eynulla Fatullayev et Sakit Zahidov.

En décembre 2009, des gardiens de prison ont affirmé avoir trouvé de l'héroïne sur Eynulla Fatullayev, journaliste alors emprisonné. Cet homme a été déclaré coupable et condamné à deux ans et demi de prison en juillet 2010, peu après que la Cour européenne des droits de l'homme eut ordonné sa libération immédiate.

En 2006, le journaliste Sakit Zahidov, autre détracteur bien connu du gouvernement, a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour détention d'héroïne. Selon lui, des policiers auraient placé la drogue dans sa poche.

Adnan Hajzade et Emin Milli Le manque d'humour du gouvernement

Le 8 juillet 2009, les jeunes militants et blogueurs Adnan Hajzade et Emin Milli, alors âgés de 26 et 30 ans, ont été agressés dans un restaurant par deux hommes non identifiés. Ils ont essayé de porter plainte auprès de la police immédiatement après les faits mais ils ont alors été accusés de « hooliganisme » et arrêtés.

Les deux militants avaient utilisé des outils de mise en réseau sur Internet, dont

YouTube, Facebook et Twitter, pour faire circuler des informations sur la situation en Azerbaïdjan. Emin Milli est le cofondateur d'Alumni Network, une communauté en ligne parlant de politique. Il a aussi ouvertement critiqué les modifications apportées à la Constitution azerbaïdjanaise, à savoir l'abolition de la limitation du nombre de mandats présidentiels – ce qui permet à l'actuel président Ilham Aliyev comme à ses successeurs de se représenter indéfiniment aux élections. Quant à Adnan Hajizade, il est coordonnateur d'un mouvement de jeunes appelé OL!, qui préconise la non-violence et la tolérance.



Emin Milli et Adnan Hajizade devant le restaurant où ils ont été attaqués (mars 2011).
© Amnesty International

Le 28 juin 2009, OL! a publié sur YouTube une vidéo satirique produite par Adnan Hajizade et critiquant le gouvernement azerbaïdjanais. Il s'agissait d'une parodie de conférence de presse donnée par un âne. Cette vidéo a été diffusée après la parution d'un article qui s'intéressait au fait que le gouvernement d'Azerbaïdjan aurait dépensé des milliers de dollars pour importer des ânes d'Allemagne, dans le cadre d'une transaction sans doute destinée à dissimuler des faits de corruption ou de détournement de fonds publics. La vidéo évoquait l'achat de ces ânes, l'introduction de lois restrictives concernant les ONG et le degré de priorité peu élevé que le gouvernement accorde aux droits humains.

Juste une semaine plus tard, Adnan Hajizade et Emin Milli dînaient avec cinq autres militants dans un restaurant de Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan. D'après des témoins, ils auraient été abordés par deux hommes à forte carrure qui les auraient insultés et auraient insisté pour savoir de quoi ils parlaient. Lorsqu'Emin Milli leur a répondu que la conversation ne les regardait pas, l'un d'entre eux lui a asséné un coup de tête et il s'est effondré. Le même homme a alors frappé Adnan Hajizade et l'a fait tomber à terre. Le deuxième a coincé les autres militants avec une table pendant que le premier agresseur rouait Adnan Hajizade et Emin Milli de coups de pied et de poing alors qu'ils étaient à terre. Tout cela a duré environ deux minutes avant que les employés du restaurant ne s'interposent.

Immédiatement après, Adnan Hajizade et Emin Milli se sont rendus au commissariat de police du district de Sabail pour déclarer les faits et porter plainte. Au lieu de traiter les deux hommes en tant que victimes et de leur fournir les soins médicaux dont ils avaient besoin, les policiers les ont interrogés en tant que suspects pendant cinq heures avant de les arrêter pour « hooliganisme ». Ils n'ont pas été autorisés à consulter leur avocat et il leur en a été attribué un commis d'office. Adnan Hajizade et Emin Milli ont été placés en détention provisoire en attendant leur procès et inculpés pour « coups et blessures sans gravité », en plus des charges déjà retenues contre eux.



Emin Milli et Adnan Hajizade derrière les barreaux lors d'une audience au tribunal (2010).

© RFE/RL

Au cours de leur enquête, la police et le ministère public n'ont pas interrogé de témoins et ne se sont pas procuré les enregistrements d'une caméra de sécurité qui auraient pu montrer le déroulement des faits au restaurant. Ces services ont également commis des erreurs quant à la situation d'Adnan Hajizade dans les documents soumis au tribunal. Ces documents indiquaient, à tort, qu'il était sans emploi et avait des antécédents judiciaires.

Par ailleurs, selon la défense, lors du procès, le tribunal a refusé sans explication de prendre en compte des photographies montrant les blessures infligées à Emin Milli et Adnan Hajizade ainsi que des vidéos des faits enregistrées sur des téléphones portables et la caméra de sécurité. Le 11 novembre 2009, Adnan Hajizade et Emin Milli ont été déclarés coupables de « hooliganisme » et de « coups et blessures sans gravité » ; ils ont été condamnés respectivement à deux ans et deux ans et demi d'emprisonnement.

« Ma liberté est très fortement restreinte, et je ne trouve pas ça juste. »

Emin Milli

Adnan Hajizade et Emin Milli ont bénéficié d'une mise en liberté conditionnelle en novembre 2010 après avoir passé 16 mois en prison. Leur libération anticipée inattendue est intervenue après une campagne internationale de grande ampleur menée par plusieurs organisations de défense des droits humains, notamment

Amnesty International, et des pressions diplomatiques exercées en particulier par les États-Unis.

« Je pense que la jeunesse azerbaïdjanaise a le droit de protester et si elle souhaite protester elle devrait pouvoir le faire, que ce soit sur Internet ou sur le terrain, par SMS ou dans la rue. »

Adnan Hajizade

Leyla Mustafayeva Le prix d'une photo

En février 2010, la journaliste de presse écrite Leyla Mustafayeva, alors âgée de 27 ans, a visité le bazar du district de Nizami, à Bakou, pour écrire un article à ce sujet et sur la fluctuation des prix des produits qui y sont vendus. Dès son entrée dans le bazar, Leyla Mustafayeva a vu un policier traîner une commerçante vers l'extérieur en la tirant par les cheveux.

Elle a commencé à photographier l'agression mais a été remarquée par le policier et plusieurs de ses collègues, qui l'ont alors encerclée et l'ont sommée de s'identifier :

« Il a commencé à me harceler avec agressivité pour savoir qui j'étais. Je lui ai montré la carte de presse que le journal m'avait donnée. Il a brutalement froissé mes papiers et les a jetés dans la neige. Il a ensuite arraché mon appareil photo de ma poche alors que j'essayais de le protéger. »



Leyla Mustafayeva lors d'un entretien avec Amnesty International (mars 2011).
© Amnesty International

Leyla Mustafayeva a été blessée à la main droite alors qu'elle essayait de protéger son appareil photo, mais la police a réussi à le lui confisquer avant de l'emmener au poste de police. Elle y a été retenue pendant une heure et a été sommée de signer une déclaration dans laquelle elle « avouait » s'être ingérée dans une opération policière. Elle a refusé. Lorsqu'il a été averti de son arrestation, son journal s'est plaint auprès du ministère de l'Intérieur, qui a à son tour contacté le poste de police. Elle a alors été libérée.

Quand elle a récupéré son appareil photo, toutes ses images avaient été effacées. Sa blessure à la main l'a empêchée d'écrire pendant une semaine. Leyla Mustafayeva s'est plainte du traitement qu'elle a subi et un enquêteur du ministère de l'Intérieur a enregistré sa déclaration mais, en septembre 2011, elle n'avait toujours reçu aucune autre information.

« Tout le monde sait que lorsque des affaires liées à la liberté d'expression sont portées devant les tribunaux, ceux-ci rendent des décisions motivées par des considérations politiques sans nous accorder toute l'attention qu'il faudrait. »

« [Les conditions entourant] la liberté d'expression dans le pays sont très mauvaises, tant dans le domaine du journalisme que dans celui de la politique. Les journalistes sont souvent victimes de harcèlement et d'attaques, » a déclaré Leyla Mustafayeva

Elmin Badalov L'étudiant journaliste indésirable

En 2006, Elmin Badalov, alors âgé de 17 ans, s'est inscrit à la prestigieuse université State Oil Academy, à Bakou, dans le but de devenir ingénieur pétrolier. Brillant étudiant pendant trois ans et demi, il a progressivement perdu ses illusions face aux pratiques malhonnêtes courantes de l'université. Il a alors commencé à écrire des articles sur ces pratiques pour le journal d'opposition *Yeni Musavat*, la plupart du temps de manière anonyme mais parfois aussi sous son propre nom.



Elmin Badalov devant la State Oil Academy. Il a été expulsé de l'université après avoir écrit un article décrivant la corruption qui y règne.

© Amnesty International

Dans l'un de ces articles, il décrivait en détail comment le directeur de la State Oil Academy, Siyavush Garayev, tirait des bénéfices à titre privé de la location de chambres de la résidence universitaire. Dans un deuxième article, il critiquait les

limites imposées par l'université à la liberté d'expression des étudiants et la manière dont le personnel en profitait pour extorquer des pots-de-vin aux élèves.

Elmin Badalov a expliqué à Amnesty International qu'après la publication de ces articles, il a été convoqué à un rendez-vous avec le doyen de sa faculté : « J'ai été accusé d'avoir écrit ces articles sur commande et d'être un mercenaire. Il m'a parlé en des termes injurieux. Il m'a ensuite dit que j'avais tort de faire cela et que j'étais un fauteur de trouble. »

Immédiatement après cette rencontre, Elmin Badalov a informé la presse que l'université avait exercé des pressions sur lui en conséquence de ses articles. Il a informé Amnesty International qu'à partir de ce moment, il a commencé à faire l'objet d'une campagne de harcèlement délibérée : « Ils ont commencé à harceler mes camarades en les avertissant qu'ils seraient expulsés de l'université s'ils continuaient d'être amis avec moi. »

Puis un autre étudiant a essayé de le provoquer pour qu'il se batte avec lui. Elmin Badalov pense qu'il s'agissait d'un coup monté. Se souvenant du cas d'un étudiant d'une autre université (Parviz Azamov, expulsé en février 2009 pour atteinte à l'ordre public après avoir écrit un article critique envers son université), il a réussi à esquiver la provocation.

L'université a alors commencé à mal noter son travail. L'un de ses travaux lui avait valu les félicitations de son tuteur et une excellente note, avant que le doyen de la faculté ne la rabaisse ; pendant son examen suivant, il a été expulsé de la salle. Il n'a pas été reçu à son examen final et, le 19 janvier 2010, il a été expulsé de l'université au motif que son travail n'était pas satisfaisant.

Elmin Badalov a fait appel de cette décision en affirmant que les dernières notes qui lui avaient été attribuées ne reflétaient pas la qualité de son travail. Il a été informé qu'il pouvait uniquement faire appel de la note de son examen final, ce qu'il a fait en invoquant le fait que le tuteur qui avait corrigé son examen avait un parti pris contre lui. L'université lui a accordé une révision de sa copie d'examen dès le jour suivant, mais elle a été corrigée à nouveau par le même tuteur, qui lui a redonné la même note, et la décision d'expulsion a été maintenue.

Elmin Badalov travaille maintenant comme journaliste à plein temps pour le journal *Yeni Musavat*, mais ses espoirs de devenir ingénieur pétrolier ont été réduits à néant.

Bakhtiyar Hajiyev **Arrêté par la police de la pensée**

Bakhtiyar Hajiyev, militant de l'opposition de 29 ans, a été arrêté pour la première fois et menacé d'incorporation à l'armée le 18 novembre 2010. Il s'était présenté comme candidat de l'opposition lors des élections parlementaires du 7 novembre et avait ensuite dénoncé de nombreuses irrégularités électorales.



Bakhtiyar Hajiyev, délégué de la jeunesse pour l'Azerbaïdjan, s'exprime lors de la 60^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 2005).

© UN Photo

Il a réussi à faire valoir qu'en tant que candidat aux élections parlementaires, il était toujours exempté de service militaire, et que cela annulait l'avis d'incorporation qui lui avait été communiqué. Il a alors été libéré.

Le 24 janvier 2011, après l'expiration de son immunité électorale, Bakhtiyar Hajiyev a été arrêté et accusé de s'être soustrait au service militaire. Il a reçu un nouvel ordre d'incorporation après son arrestation.

Bakhtiyar Hajiyev a immédiatement demandé l'autorisation de prendre part à un service civil de remplacement. Aux termes de l'article 12 de la loi azerbaïdjanaise sur la conscription militaire, cette demande devrait être examinée par un conseil de révision. Au lieu de prendre en compte sa demande, les autorités ont choisi de l'inculper, bafouant son droit à une procédure régulière ; elles l'ont toutefois libéré à la condition qu'il ne quitte pas la ville de Ganja et se présente tous les jours au poste de police.

Le moment de sa première arrestation et le fait que la seconde ait eu lieu avant même qu'une infraction puisse être commise mènent Amnesty International à penser qu'il s'agissait de réactions à sa candidature aux élections parlementaires en tant que membre de l'opposition.

Le 2 mars 2011, Bakhtiyar Hajiyev a cofondé un groupe sur Facebook pour organiser une manifestation virtuelle contre l'oppression et la corruption du gouvernement le 11 mars. Pour participer à la manifestation, les personnes intéressées n'avaient qu'à enregistrer leur présence en ligne.

Le 4 mars, alors que la page venait d'être rendue publique, il a été arrêté pour la troisième fois à Ganja et accusé d'avoir manqué à son obligation de se rendre

quotidiennement au poste de police. Bakhtiyar Hajiyev affirme qu'il s'était présenté à la police à 10 heures le matin même. Lorsque son avocat a demandé aux policiers de lui montrer le registre, ils auraient répondu qu'ils l'avaient égaré.

Lors d'une audience au tribunal le même jour, Bakhtiyar Hajiyev a été placé en détention provisoire pour deux mois, dans l'attente de son procès. Au cours de cette audience, il a fait passer une lettre à son avocat. Il y expliquait que, pendant sa garde à vue, des policiers l'avaient interrogé au sujet de ses activités sur Facebook et qu'ils lui avaient ensuite donné des coups de poing, l'avaient asphyxié, lui avaient tordu les bras et avaient appuyé sur son visage jusqu'à ce que sa bouche saigne. Ils avaient aussi menacé de le violer.

À l'heure actuelle, aucune enquête n'a été menée sur ses allégations de mauvais traitements. Son avocat en a formulé la demande à plusieurs reprises, mais il affirme qu'elle a toujours été rejetée sans explication.

Le 18 mai, Bakhtiyar Hajiyev a été déclaré coupable de s'être soustrait au service militaire et condamné à deux ans d'emprisonnement, durée maximale autorisée par la loi.

Pour Amnesty International, ces trois arrestations sont sans aucun fondement. La première a eu lieu alors que Bakhtiyar Hajiyev bénéficiait d'une exemption de service militaire au titre de son activité parlementaire, la deuxième avant même qu'il ait reçu un avis d'incorporation valide qu'il puisse lui être reproché de ne pas avoir respecté, et la troisième sans aucune preuve qu'il ne s'était pas présenté à la police. L'organisation voit donc sa condamnation comme une tentative de réduire au silence sa voix contestataire. Amnesty International considère Bakhtiyar Hajiyev comme un prisonnier d'opinion, emprisonné uniquement pour avoir exprimé de manière pacifique ses opinions, et elle demande sa libération immédiate et sans condition.



Des policiers antiémeutes arrêtent un manifestant lors du rassemblement sur la place de la Fontaine (Bakou, 2 avril).
© IRFS



La police traîne un manifestant vers l'un de ses véhicules lors d'un rassemblement pacifique (12 mars).
© Amnesty International



La police encercle la place de la Fontaine lors d'une manifestation (Bakou, 12 mars 2011).
© Amnesty International

MANIFESTATIONS DE MARS ET AVRIL 2011

Au début du mois de mars, Bakhtiyar Hajiyev a co-organisé sur Facebook une manifestation virtuelle en faveur de la démocratie en Azerbaïdjan, qui devait avoir lieu le 11 mars 2011. Peu de temps après, il a été arrêté.

Malgré son arrestation, 4 200 cybermilitants ont participé à la manifestation virtuelle du 11 mars. Plusieurs ont été interrogés ou arrêtés avant le 11 mars, et 43 autres ont été interpellés alors qu'ils s'apprêtaient à se rassembler réellement dans les rues du centre de Bakou. Au moins neuf d'entre eux ont été déclarés coupables de « refus d'obtempérer aux ordres de la police » et condamnés à des peines allant de cinq à huit jours d'emprisonnement à l'issue de procès à huis clos qui n'ont pas duré plus de quelques minutes.

Elnur Majidli, militant azerbaïdjanais résidant en France, a co-organisé sur Facebook une « Journée de colère » prévue le 2 avril 2011. Cet événement a été supprimé par les administrateurs de Facebook après une attaque de spams d'origine inconnue.

Des centaines de protestataires qui se rendaient à la manifestation du 2 avril ont trouvé sur leur chemin des policiers antiémeutes équipés de boucliers, de matraques et de fusils chargés de balles en caoutchouc. Après avoir encerclé la place, des policiers en uniforme et en civil s'en sont pris aux personnes qui scandaient des slogans, les ont bâillonnées et les ont entraînés vers les fourgons. Plusieurs manifestants ont été frappés à coups de poing et de matraque au moment de leur arrestation. Les forces de l'ordre ont dispersé les manifestants et arrêté au moins 150 personnes. Les 17 organisateurs du mouvement avaient été appréhendés auparavant. Quatorze personnes ont été jugées et condamnées courant 2011 à des peines comprises entre 18 mois et trois ans d'emprisonnement. Amnesty International considère ces individus comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. Leur cas est abordé plus en détail dans le rapport [The spring that never blossomed: Freedoms suppressed in Azerbaijan](#) (EUR 55/011/2011).

Elnur Majidli

S'ils ne peuvent pas s'en prendre à vous, ils s'en prendront à votre famille.

Le 1^{er} avril 2011, le militant de l'opposition Elnur Majidli, âgé de 27 ans et résidant en France, a été inculpé en son absence de « tentative de renversement de l'autorité par la force et distribution de documents de propagande ». Ce chef d'inculpation est passible d'une peine maximale de 12 ans d'emprisonnement. Selon les informations reçues, les autorités azerbaïdjanaises ont demandé un mandat d'arrêt international contre lui. Elnur Majidli affirme qu'Interpol a refusé de délivrer ce mandat car aucun élément de preuve n'a été fourni pour appuyer cette demande.

Elnur Majidli avait co-organisé les manifestations de mars et d'avril en Azerbaïdjan par l'intermédiaire de Facebook. Peu de temps avant l'ouverture des poursuites judiciaires contre lui, il a reçu un appel téléphonique du bureau du procureur général azerbaïdjanais pour l'avertir qu'il serait poursuivi s'il ne cessait pas son activité. Il a également reçu plusieurs appels anonymes de menaces depuis l'Azerbaïdjan.



Elnur Majidli au Parlement européen (Strasbourg, mars 2011).
© DR

L'activité d'Elnur Majidli sur Facebook révèle néanmoins que l'accusation selon laquelle il aurait appelé à un renversement de l'État par la force est infondée. Amnesty International pense que cet homme est poursuivi uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion et que les charges retenues contre lui devraient être abandonnées.

Ne pouvant pas s'en prendre à Elnur Majidli, les autorités ont cherché à sanctionner ses activités en s'en prenant à sa famille en Azerbaïdjan. Le 1^{er} avril, la police a effectué une descente aux domiciles de sa famille et de celle de son cousin. Quatorze agents armés de l'unité antiterroriste d'Azerbaïdjan ont participé à la descente effectuée chez lui, à un moment où seule sa mère était présente.

Après cette descente, des policiers en uniforme ont été postés devant la maison pour surveiller sa famille pendant deux mois. La famille pense qu'elle fait encore l'objet d'une surveillance menée par des policiers en civil.

À la suite des poursuites engagées contre Elnur Majidli, son père et son frère ont été licenciés, respectivement d'une compagnie maritime publique et du ministère des Finances.

Elnur Majidli a déclaré à Amnesty International : « Je reçois des menaces tous les jours. Contre moi et contre ma famille. Je suis épuisé psychologiquement. »

Tural Abbasli et Rufat Hajibaili **Un mouvement de jeunes décapité**

Tural Abbasli, 29 ans, est le président de la branche jeunesse du Parti de l'égalité (Musavat, un parti de l'opposition). Il a été arrêté par la police lors des manifestations du 2 avril et emmené au poste de police du district de Yasamal. Son avocat, Anar Gasimov, a déclaré à Amnesty International que Tural Abbasli avait été battu pendant sa garde à vue.



Tural Abbasli
© DR

Tural Abbasli a informé Anar Gasimov que les policiers l'avaient frappé à coups de pied, de poing et de matraque. Anar Gasimov n'a pas été autorisé à voir son client au cours des deux premiers jours de sa détention et a déclaré que lorsqu'il est enfin parvenu à lui rendre visite au poste de police, celui-ci avait des ecchymoses visibles autour des yeux et sur les mains.

En septembre, Tural Abbasli a été jugé pour avoir « organisé et participé à des actions incitant aux troubles sociaux » mais, selon son avocat, aucun autre élément de preuve que son affiliation au parti n'a été présenté contre lui. Le 3 octobre, Tural Abbasli a été condamné à une peine de deux ans et demi de prison.



Rufat Hajibaili (février 2010).
© DR

Rufat Hajibaili, 25 ans, est quant à lui le vice-président de la branche jeunesse du Parti de l'égalité. Il a également été arrêté le 2 avril. Lui aussi a été jugé pour avoir « organisé et participé à des actions incitant aux désordres sociaux », car il aurait donné des coups de pied à un véhicule de police à Bakou et l'aurait endommagé. Le 3 octobre, il a été condamné à 18 mois d'emprisonnement.

D'après son avocat, Elchin Namazov, les éléments de preuve sur lesquels le

tribunal s'est appuyé étaient une vidéo filmée par la télévision publique. La séquence montrait que Rufat Hajibaili se trouvait à proximité de la voiture, mais elle s'interrompait avant les faits dont il était accusé. Des policiers ont témoigné que Rufat Hajibaili avait donné des coups de pied dans le véhicule juste après la fin de la séquence vidéo. Sans fournir aucune explication, le tribunal a refusé d'admettre les preuves vidéo filmées par des médias indépendants qui montraient que Rufat Hajibaili dépassait la rue où le véhicule était garé pour s'engager dans une autre artère.

Amnesty International pense que ces deux hommes sont sanctionnés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion.



Manifestation sur la place de la Fontaine (Bakou, 2 avril 2011).

© IRFS

CONCLUSION

Depuis la publication, en 2009, du dernier rapport d'Amnesty International sur les conditions entourant la liberté d'expression en Azerbaïdjan ([Independent journalists under siege](#), EUR 55/004/2009), la situation a continué de se détériorer. Actuellement, aucune voix contestataire n'est tolérée en Azerbaïdjan. Les critiques à l'égard de l'État sont sanctionnées, qu'elles soient formulées par des représentants politiques, des journalistes, des militants satiriques ou des étudiants et enseignants, ou même sur des sites Internet de réseaux sociaux.

Cette répression des opinions contestataires est facilitée par la réaction très modérée des membres de la communauté internationale. Plusieurs pays ont lourdement investi dans les industries du pétrole et du gaz naturel en Azerbaïdjan.

À l'heure actuelle, le gouvernement semble pouvoir compter sur ces États, dont beaucoup sont membres de l'Union européenne, pour qu'ils ferment les yeux sur les violations des droits humains commises dans le pays. Par conséquent, le gouvernement azerbaïdjanais continuera de ne prêter que peu d'attention aux critiques formulées par les organisations des droits humains et de ne manifester qu'un intérêt de pure forme aux institutions internationales de défense des droits fondamentaux telles que la Cour européenne des droits de l'homme. Les autorités utiliseront les rouages de leur puissant appareil d'État, financé par les bénéfici

tirés du pétrole et du gaz, pour réduire au silence les voix dissidentes. Elles continueront à agir ainsi, sans entraves et en toute impunité, tant que les gouvernements étrangers seront réticents à soutenir ces voix.

Les jeunes blogueurs, journalistes, militants politiques et étudiants ainsi que leurs familles sont tous conscients de la gravité des conséquences auxquelles ils s'exposent s'ils osent dénoncer l'État. Et pourtant, des Azerbaïdjanais choisissent de courir ce risque plutôt que de continuer à vivre en silence dans une société où ils ne peuvent pas exercer leurs droits les plus fondamentaux. La communauté internationale doit en faire davantage pour les Azerbaïdjanais qui luttent pour améliorer une situation totalement inacceptable.



Deux jeunes femmes sont arrêtées par la police après avoir crié « Azadliq ! » (« Liberté ! ») lors d'une manifestation pacifique (Bakou, 2 mars 2011).

© Amnesty International

AGISSEZ IMMÉDIATEMENT !

Les relations commerciales bilatérales entre les États membres de l'Union européenne et l'Azerbaïdjan sont actuellement régies par un accord de partenariat et de coopération dont la mise en œuvre est supervisée par la Commission européenne.

Signez notre pétition en ligne destinée au président de la Commission européenne, José Manuel Barroso : <http://bit.ly/free-azerbaijan>

Priez-le instamment :

- de faire en sorte que, dans le cadre de ses négociations commerciales avec ce pays, l'Union européenne accorde la priorité à la réalisation d'importants progrès en matière de respect et de protection des droits humains du peuple en Azerbaïdjan ;
- si nécessaire, d'évoquer, en vertu des Orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme, les cas de personnes dont les droits n'ont pas été respectés ;
- de profiter de tous ses dialogues avec les autorités azerbaïdjanaises pour réclamer la libération immédiate et sans condition de Jabbar Savalan, Bakhtiyar Hajiyev, Tural Abbasli et Rufat Hajibaili.